

**ARRÊTÉ 2023-157 PORTANT RÉGLEMENTATION À TITRE PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES ENTRE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET
LE PARC DE LA BEAUSSERIE LORS DE "LA RETRAITE AU FLAMBEAU"**

le samedi 1^{er} juillet 2023

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de la voirie routière, les articles L.116-1 à L.116-8, R.116-2 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Considérant qu'il convient de règlementer, pour des raisons de sécurité, le stationnement sur la place de la République et la circulation entre la Place de la République et le Parc de la Beausserie, à l'occasion de la « retraite au flambeau » le samedi 1^{er} juillet 2023 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La **circulation des véhicules** autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdite Place de la République, Avenue Jean Jaurès, Avenue Pierre Guillot, Avenue Jean Monnet, le samedi **1^{er} juillet 2023 pendant environ une heure entre 22h00 et 23h00**, au fur et à mesure de l'avancée du défilé.

ARTICLE 2 : Le **stationnement des véhicules** autres que les véhicules de secours et des services municipaux sera interdit sur la Place de la République, le samedi **1^{er} juillet 2023 de 17h00 à 23h00**.

ARTICLE 3 : Une signalisation sera mise en place et entretenue par les services municipaux.

ARTICLE 4 : Les véhicules contrevenant à cet arrêté seront verbalisés par les services compétents.

ARTICLE 5 : La commune de Panazol dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à PANAZOL, le 28 juin 2023



Maire,

29 JUN 2023

Fabien DOUCET

Publié en Mairie le